

REPUBLICQUE FRANCAISE

=====

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE GAP**

Le vingt-cinq juin deux mille vingt et un à 18h15,
Le Conseil Municipal de la Ville de Gap, s'est réuni au Quattro, après convocation légale,
sous la présidence de M. Roger DIDIER .

NOMBRE DE CONSEILLERS	En exercice : 43 Présents à la séance : 35
DATE DE LA CONVOCATION	18/06/2021
DATE DE L'AFFICHAGE PAR EXTRAIT DE LA PRESENTE DELIBERATION	02/07/2021

OBJET :

**Conservatoire à Rayonnement Départemental et École Municipale d'Arts Plastiques de
la Ville de Gap : Geste financier envers les élèves**

Étaient présents :

M. Roger DIDIER , Mme Maryvonne GRENIER , M. Olivier PAUCHON , Mme Rolande LESBROS , M. Jérôme MAZET , Mme Paskale ROUGON , M. Jean-Louis BROCHIER , Mme Catherine ASSO , M. Cédryc AUGUSTE , M. Daniel GALLAND , Mme Zoubida EYRAUD-YAAGOUB , M. Jean-Pierre MARTIN , Mme Martine BOUCHARDY , M. Vincent MEDILI , Mme Françoise DUSSERRE , M. Claude BOUTRON , Mme Ginette MOSTACHI , M. Pierre PHILIP , Mme Chantal RAPIN , M. Joël REYNIER , Mme Françoise BERNERD , Mme Mélissa FOULQUE , Mme Chiara GENTY , M. Alexandre MOUGIN , Mme Evelyne COLONNA , M. Fabien VALERO , Mme Sabrina CAL , M. Bruno PATRON , M. Alain BLANC , M. Eric MONTOYA , Mme Christiane BAR , Mme Charlotte KUENTZ , M. Eric GARCIN , Mme Pimprenelle BUTZBACH , M. Michel BILLAUD

Conseillers Municipaux, formant la majorité des membres en exercice.

Excusé(es) :

M. Richard GAZIGUIAN procuration à M. Cédryc AUGUSTE, M. Gil SILVESTRI procuration à Mme Maryvonne GRENIER, M. Christophe PIERREL procuration à Mme Charlotte KUENTZ, Mme Isabelle DAVID procuration à M. Eric GARCIN, M. Nicolas GEIGER procuration à Mme Pimprenelle BUTZBACH, Mme Marie-José ALLEMAND procuration à M. Michel BILLAUD

Absent(s) :

Mme Solène FOREST, Mme Pauline FRABOULET

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : M. Joël REYNIER, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il(elle) a acceptées.

Le rapporteur expose :

Dans le contexte de crise sanitaire de cette année scolaire 2020/2021, les enseignements de l'École Municipale d'Arts Plastiques et du Conservatoire à Rayonnement Départemental ont eu à subir de nombreuses adaptations des enseignements ; confinements avec cours en distanciel, reprise en présentiel sous conditions, arrêt des ateliers collectifs adultes...

Monsieur le Maire propose de prendre en compte ces conditions particulières d'enseignement et de faire un geste sur le coût de l'inscription pour les élèves.

L'ensemble des pratiques a été impacté mais les adultes qui n'ont pu reprendre les cours en présentiel seulement depuis quelques jours l'ont été particulièrement d'où une proposition différentes selon les publics concernés, à savoir :

- 15% de réduction pour les élèves mineurs sur leur tarif d'inscription annuel,
- 30% pour les élèves adultes sur leur tarif d'inscription annuel, notamment concernant le CMCL, lorsqu'une continuité pédagogique a pu être proposée.

Décision :

Il est proposé, sur l'avis favorable des Commissions Municipales de la Culture et des Finances réunies respectivement les 10 et 16 juin 2021 :

Article 1 : D'approuver le geste financier selon les règles suivantes :

- 15% de réduction pour les élèves mineurs sur leur tarif d'inscription annuel,
- 30% pour les élèves adultes sur leur tarif d'inscription annuel pour le conservatoire et notamment concernant l'École Municipale d'Arts Plastiques, lorsqu'une continuité pédagogique a pu être proposée.

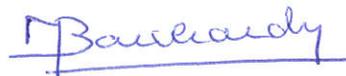
Article 2 : D'adopter les modalités d'attribution suivantes :

- Remboursement sur demande et transmission d'un RIB

Mise aux voix cette délibération est adoptée ainsi qu'il suit :

- POUR : 41

La Maire-Adjointe



Martine BOUCHARDY

Transmis en Préfecture le : **6 JUIL. 2021**

Affiché ou publié le : **6 JUIL. 2021**